Marie-Christine BLOIS

1, chemin des logis de Beaulieu

49140 RIVES DU LOIR EN ANJOU

07.84.14.66.59

Henri.blois@wanadoo.fr

Monsieur le Maire Mairie Casa Cumuna 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA

COURRIER RECOMMANDE AR

Objet: dépôt demande autorisation

Déclaration de travaux

RECU LE

19 JUIN 2024

CASA CUMUNA
SANTA REPARATA di BALAGNA
RIVES DU LOIR EN ANJOU,

Le 14 juin 2024,

Monsieur Le Maire,

Je vous adresse une demande d'autorisation de travaux concernant ma maison située au 34 Palmento dans votre commune.

Ce ne sont pas de gros travaux et il n'y a pas de création de surface. Il s'agit de changer des menuiseries, d'en profiter pour en agrandir une, de réparer le vieux cagibi resté en l'état sur le balcon et réaménager ma terrasse à l'étage.

Nous occuperons cette maison fréquemment ensuite, mon conjoint étant déjà en retraite depuis 1 an.

Nous avions déjà déposé une déclaration de travaux pour le même projet en 2018 sous la référence DP 02B 316 18 B0018 (arrêté n°70), mais nous avions finalement renoncé à l'époque. Ayant perdu le bénéfice de ce premier accord, je ne peux que redéposer une demande.

J'espère que vous pourrez de nouveau m'autoriser à réaliser ces quelques aménagements dans une vieille maison qui nous permettra de mieux vieillir. Ces travaux seront réalisés au cours de l'automne/hiver 2024/2025 pour gêner le moins possible nos voisinages. Je suis à votre disposition pour vous apporter des précisions sur ce projet si nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Marie-Christine BLOIS



Liberté Égalité Fraternité



# Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...)
 de faible importance soumis à simple déclaration.
 vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement

 La présente demande a été reçue à la mairie
 La présente demande a été reçue à la mairie
 La présente demande a été reçue à la mairie

de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration<sup>[1]</sup>.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cachet de la mairie et signature du receveur

#### **Dossier transmis:**

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

## Identité du déclarant<sup>[2]</sup>

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

<sup>[1]</sup> Å compter du 1er janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas. [2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire

<sup>[2]</sup> Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier	
Nom	Prénom
BLOIS	Marie-Christine
Date et lieu de naissance : Date : $0   5/0   7/1$	9 7 1
Département : 0 5 3 Pays : FRANCE	
1.2 Vous êtes une personne morale	
Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Représentant de la personne morale :  Nom	Prénom
2 Coordonnées du déclarant	
Adresse : Numéro : 1 Voie : Chemin	des logis de beaulieu
Lieu-dit:	
Localité : RIVES DU LOIR EN ANJOU	
Code postal : 4 9 1 4 0 BP : C	Paday :
Téléphone : 0 7 8 4 1 4 6 6 5 9	
Si le déclarant habite à l'étranger :	Indicatir pour le pays etranger :
Pays:	Division territoriale
Adresse électronique :	vanadoo.fr
9	uniquée les réponses de l'administration et nottamment par
•	dé électronique équivalent les documents habituellement
<b>2Bis</b> Identité et coordonnées d'une perso	
i) Si vous souhaitez que les réponses de l'administration	
à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses	
Pour un particulier : Nom	Prénom
NOTE	Fierion
Pour une personne morale :	
Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Représentant de la personne morale :  Nom	Prénom

	Adresse : Numéro : Voie :		YT.				
	Lieu-dit:						
	Localité :						
	Code postal : BP : Cedex :						
	Si cette personne habite à l'étranger :						
	Pays : Division territoriale	:					=
	Téléphone : Indicatif pour le pays	étrang	er:.				
	Adresse électronique :						
3	Le terrain						
3.1	Localisation du (ou des) terrain(s)						
	i Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par v Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant app Adresse du (ou des) terrain(s)	otre p	ojet			proprié	taire.
	Numéro : 34 Voie : Palmento						
	Lieu-dit:						
	Localité : SANTA REPARATA DI BALAGNA	1 - 10 - 1					
	Code postal : 2 0 2 2 0						
	Références cadastrales <sup>[4]</sup> :						
	i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la	a fiche	com	pléme	ntai	re pag	e 11.
	Préfixe : Section : B Numéro : 0 6 3 5 Superficie de la pa	arcelle	cada	strale	(en	m²) : _1	180
3.2	Situation juridique du terrain						
	(i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.	valoir	des	droits	à co	nstruir	e e
	Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	□ <b>O</b>	Ji G	Non		Je ne	sais pas
	Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	□ o	ıi G	<b>Non</b>		Je ne	sais pas
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?						sais pas
	Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention	□ <b>O</b> (	ם זו	☑ Non		Je ne	sais pas
	de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?						sais pas
	Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?						sais pas
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :	s les co	nna	issez,	les (	dates	
	de decision ou d'adtorisation, les numeros et les denominations.						
	[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.						

A rempiir pour une demande conce     Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, re	eportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).
Nature des travaux, installations ou aména quel que soit le secteur de la commune	agements envisagés
i Cochez la ou les cases correspondantes.	
Lotissement	☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
☐ Division foncière située dans une partie	
de la commune délimitée par le conseil municipal <sup>[5]</sup>	<ul><li>Superficie (en m²) :</li></ul>
☐ Terrain de camping	Profondeur en m (pour les affouillements) :
☐ Installation d'une caravane en dehors d'un terrain	<ul><li>Hauteur en m (pour les exhaussements) :</li></ul>
de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs	☐ Coupe et abattage d'arbres
Durée annuelle d'installation (en mois) :	☐ Modification ou suppression d'un élément protégé par u
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts	plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenan
de véhicules et garages collectifs de caravanes	lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone) <sup>[6]</sup>
Contenance (nombre d'unités) :	
☐ Modification ou suppression d'un élément protégé	Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial
par une délibération du conseil municipal	des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences
Installation d'une résidence mobile constituant	mobiles
l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs	Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserv
☐ Aire d'accueil des gens du voyage	naturelle:
☐ Travaux ayant pour effet de modifier	☐ Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un	☐ Modification de voie ou espace publics
bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument	☐ Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics
historique.	
☐ Aménagement d'un terrain pour au moins	
deux résidences démontables, créant une surface	
de plancher totale inférieure ou égale à 40 m²,	
constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	
Courte description de votre projet ou de vos travau	ix:
Cunadiaia du (au das) tarrain(a) à aménagar (an m²) :	
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :	
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en pro	éciser le nombre :
[5] En application de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.	ı code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la m

4.2	À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs
	Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?   Oui   Non  Si oui,
	- Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation :
	Veuillez préciser le nombre d'emplacements :
	avant agrandissement ou réaménagement :
	après agrandissement ou réaménagement :
	Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :
	☐ tentes : ☐ caravanes : ☐ résidences mobiles de loisirs :
	et précisez le nombre maximal de personnes accueillies :
	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
	Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :
4.3	À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres
	Courte description du lieu concerné :
	<ul><li>□ bois ou forêt □ parc □ alignement (espaces verts urbains)</li><li>Nature du boisement :</li></ul>
	Essences:
	Âge : Qualité :
	Traitement : Autres :

	A rempiir pour une demande comprenant un projet de construction
1	Nature des travaux envisagés
	<ul> <li>□ Nouvelle construction</li> <li>□ Travaux ou changement de destination<sup>[7]</sup> sur une construction existante</li> <li>□ Clôture</li> <li>Courte description de votre projet ou de vos travaux :</li> </ul>
	<ul> <li>changement des menuiseries extérieures (passage du bois vers de l'alu anthracite ral 7016),</li> <li>création d'une baie (passage d'une porte à une baie),</li> <li>réparation du cabanon sur le balcon,</li> <li>réaménagement de la terrasse à l'étage</li> </ul>
	Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :
	Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa
	of vote project out an outrage de production a circulation a partir de veries green inclusive and a series an
2	puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :  Informations complémentaires
2	puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :
2	puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :  Informations complémentaires  • Type d'annexes :  □ Piscine □ Garage □ Véranda □ Abri de jardin □ Autres annexes à l'habitation  Précisez :
2	puissance crête : kW et la destination principale de l'énergie produite :  Informations complémentaires  • Type d'annexes :  □ Piscine □ Garage □ Véranda □ Abri de jardin □ Autres annexes à l'habitation  Précisez :  • Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
2	puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :  Informations complémentaires  Type d'annexes :  Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation  Précisez :  Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :  Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
2	puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :  Informations complémentaires  Type d'annexes :  Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation  Précisez :  Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :  Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

[7] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.3 et 5.4.

<ul> <li>Nombre de chambres cr</li> </ul>	éées en foyer ou dans un hébergen	nent d'un autre type :
Répartition du nombre d	e logements créés selon le nombre	de pièces :
1 pièce	2 pièces	
3 pièces	4 pièces	
5 pièces	6 pièces et plus	
Nombre de niveaux du ba	âtiment le plus élevé :	
au-dessus du sol	et au-dessous du sol	
<ul><li>Indiquez si vos travaux con</li><li>Extension</li><li>Sure</li></ul>	nprennent notamment : élévation	x supplémentaires
<ul> <li>Information sur la destina ou d'intérêt collectif :</li> </ul>	ation des constructions futures en c	as de réalisation au bénéfice d'un service public
☐ Transport	☐ Enseignement et recherche	☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial	☐ Santé	☐ Culture et loisir
_	structions et tableau des su	rfaces
(A) (1) (1) (1)		

### 5.3

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[8]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[9]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[10]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[11]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[9]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	90	0	0	0	0	90
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>[12]</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	90	0	0	0	0	90

<sup>[8]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

<sup>[9]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[10]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>[11]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial),

<sup>[12]</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

### 5.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3.

Surface de plancher[13] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

<b>Destinations</b> (article R.151- 27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[14]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous- destination <sup>[16]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[17]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous- destination <sup>[16]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole	Exploitation agricole						
et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
T (db),tddorr	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros			4			
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			R			
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités	Entrepôt						
des secteurs primaire,	Bureau						
secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition				IIR.		
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totale							

<sup>[13]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur service-public.fr.

<sup>[14]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[15]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>[16]</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>[17]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.5	Stationnement	
	Nombre de places de stationnement	
	Avant réalisation du projet : Après réalisation du	r projet :
	Places de stationnement affectées au projet, aménagée	
	en dehors du terrain sur lequel est situé le projet	es ou leservees
	Adresse 1 des aires de stationnement :	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit :	
	Code postal :	
	Adresse 2 des aires de stationnement :	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit:	
	Localité :	
	Code postal :	
	Nombre de places :	
	Surface totale affectée au stationnement : m², do	ont surface bâtie : m²
	Pour les commerces et cinémas :	
	Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au st	ationnement (m²):
6	Informations pour l'application d'une l	législation connexe
	Indiquez si votre projet :	au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre
	porte sur une installation, un ouvrage, des travaux	2018 visant à faciliter la réalisation de projets
	ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur	de construction et à favoriser l'innovation
	l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants	☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine
	du code de l'environnement	(avis simple de l'architecte des Bâtiments de France
	□ porte sur des travaux soumis à autorisation	pour les antennes-relais et les opérations liées
	environnementale en application du L.181-1 du code	au traitement de l'habitat indigne)
	de l'environnement	☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation
	☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4°	ou d'une déclaration au titre d'une autre législation
	du code de l'environnement (dérogation espèces	que celle du code de l'urbanisme
	protégées)	Précisez laquelle :
	porte sur une installation classée soumise	·
	à enregistrement en application de l'article L. 512-7	☐ est soumis à une obligation de raccordement à un
	du code de l'environnement	réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3
	déroge à certaines règles de construction	du code de l'énergie
	et met en œuvre une solution d'effet équivalent	
	(i) Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbr à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code ou une déclaration réalisée en application de cé article.	e de l'environnement, une autorisation doit être obtenue
	Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de	protection sulvants :
	<ul> <li>(i) Informations complémentaires</li> <li>☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial</li> </ul>	☐ si votre projet se situe dans un site classé ou
	□ se situe dans le perimetre d'un site patrimonial remarquable	en instance de classement au titre du code de
	Ternarquable  ☐ se situe dans les abords d'un monument historique	l'environnement

Down up portioulier							
Pour un particulier Nom	Prénom						
NOIT	Fielions						
Pour une personne morale							
Dénomination	Raison sociale						
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)						
Représentant de la personne morale :							
Nom	Prénom						
Adresse : Numéro : Voie :							
Lieu-dit:							
Localité :							
Code postal : BP : Ce	edex :						
Si cette personne habite à l'étranger :							
	Division territoriale :						
Adresse électronique :	-1/5						
Engagement du déclarant							
J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration	jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de						
préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs						
J'ai pris connaissance des règles générales	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 À RIVES DU LOIR EN ANJOU	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 À RIVES DU LOIR EN ANJOU	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurise du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurise du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurise du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurise du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  – un exemplaire supplémentaire, si votre projet						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :  – un exemplaire supplémentaire, si votre projet	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cacire d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :  – un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurise du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;  - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se						
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À RIVES DU LOIR EN ANJOU  Le 1 2 0 6 2 0 2 4  Dans le cadre d'une saisine par voie papier  Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :  – un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection	l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »  Signature du déclarant  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;  - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se						

réserve naturelle ;